

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 20 février 2019 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

## **1. Ouverture et présences**

### **SONT PRÉSENTS :**

MMES	Maité Blanchette Vézina	Sainte-Luce
	Sonia Bérubé	La Rédemption
	Gitane Michaud	Les Hauteurs
MM.	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Bruno Paradis	Price
	Michel Côté	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Simon Côté	Saint-Donat
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Raynald Banville	Métis-sur-Mer

### **SONT ABSENTS :**

Mme	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
MM.	Ghislain Michaud	Price
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Judith Garon, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**C.M. 19-02-023**

Il est proposé par M. Michel Côté, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

### **A. GESTION**

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du mercredi 16 janvier 2019
  - a. Adoption
  - b. Suivi
4. Correspondance
5. Première période de questions

## **B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. Avis à la CPTAQ – Correction d’une courbe de la route 298 à Saint-Donat
7. Projet ARTERRE, suivi de dossier
8. Projet de haies brise-vent
9. Plan d’intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) –adoption du rapport

## **C. ADMINISTRATION**

10. Demande de dons et commandites
11. Téléphonie IP- suivi
12. Optimisation des services en incendie
13. Positionnement concernant le Programme 2019-2023 de la taxe sur l’essence et la contribution du Québec
14. Programme Flash formation
15. Modifications calendrier conservation – archives MRC

## **D. DIVERS**

- a) Avis de motion -règlement d’emprunt pour les espaces de bureaux
- b) Projet de règlement d’emprunt pour les espaces de bureaux
- c) Mise en œuvre de la Stratégie jeunesse
- d) Loi sur l’immatriculation des armes à feu

## **E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

16. Développement culturel
  - 16.1 Bonification de l’entente de développement
  - 16.2 Entente spécifique avec le ministère
  - 16.3 Circuit de mise en valeur des artisans et bâtisseurs du patrimoine religieux
  - 16.4 Programme de partenariat territorial du Bas-Saint-Laurent avec le CALQ
17. Fonds de développement des territoires
  - 17.1 Bilan du plan d’action 2018
  - 17.2 Initiatives régionales
18. Projet éolien La Mitis
  - 18.1 Suivi
  - 18.2 Demande de la municipalité de Sainte-Luce
  - 18.3 Avis de motion
  - 18.4 Projet de règlement modifiant le règlement RÉG320-2018
19. Projets éoliens de l’Alliance Bas-Saint-Laurent/Gaspésie
  - 19.1 Suivi du projet Roncevaux
  - 19.2 Suivi du projet Nicolas-Riou
20. Défi démographique de la main-d’œuvre

## **F. HYGIÈNE DU MILIEU**

21. Consigne pour le verre et le plastique
22. Exploration et exploitation gazière et pétrolière

## **G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**A. GESTION**

**3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2019**

**C.M. 19-02-024**

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2019 tel que présenté.

**Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2019.

**4. Correspondance**

M. Moreau fait lecture de la correspondance reçue.

**5. Première période de questions**

Aucune question.

**B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**6. Avis à la CPTAQ-Correction d'une courbe de la route 298 à Saint-Donat**

**C.M. 19-02-025**

Il est proposé par Mme Maité Blanchette Vézina appuyée par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité de reporter ce point à la séance du 13 mars prochain.

**7. Projet ARTERRE-suivi de dossier**

M. Jonathan Gagné Lavoie fait le suivi sur le projet ARTERRE.

**8. Projet de haies brise-vent**

**C.M. 19-02-026**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires du PDZA de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants demandés sont déjà prévus au budget;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a mis en place une politique de soutien au développement agroalimentaire régissant les modalités d'attribution;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets proposés sont conformes à cette politique.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter les demandes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Éco-Mitis	Projet Les brise-vent de La Mitis	880 \$	880 \$

**9. Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) – adoption du rapport**

**C.M. 19-02-027**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été accordé à la firme CIMA concernant un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport a été déposé au comité PISRMM de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, le comité recommande au Conseil d'adopter le plan d'intervention tel que présenté.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par M. Simon Côté et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur le plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal tel que présenté par la firme CIMA.

**C. ADMINISTRATION**

**10. Demandes de dons et commandites**

**C.M. 19-02-028**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Fondation École du Mistral	Bourse Alex Cromer-Émond	Non précisé	300 \$
Club-école Gymn'As de La Mitis	Achat d'équipement	Non précisé	300 \$

**11. Téléphonie IP-suivi**

M. Marcel Moreau fait un suivi concernant le service de téléphonie IP sur le territoire.

**12. Optimisation des services incendie**

M. Marcel Moreau informe le Conseil que puisqu'un coordonnateur en services incendie entrera en fonction au mois d'avril, il propose d'attendre avant d'engager des dépenses pour les subventions reçues concernant l'achat d'un camion et l'étude d'optimisation des services incendie. Le conseil est en accord avec cette proposition.

**13. Positionnement concernant le Programme 2019-2023 de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec**

**C.M. 19-02-029**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**CONSIDÉRANT QUE** le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription, M. Rémi Massé pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité :

- D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- De transmettre une copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription M. Rémi Massé et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers;
- De transmettre une copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

**14. Programme Flash formation**

**C.M. 19-02-030**

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que la MRC de La Mitis dépose une demande d'aide financière pour un montant maximum de 17 500 \$ au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du volet 3 pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

**15. Modifications calendrier conservation-archives MRC**

**C.M. 19-02-031**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), les organismes publics doivent établir, tenir à jour et soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) leur calendrier de conservation;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle version du calendrier type de la BAnQ pour les MRC est parue à la fin de l'année 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines règles de conservation adoptées par la MRC de La Mitis ne correspondent plus ou pas à la réalité actuelle selon le calendrier type pour les MRC de BAnQ ainsi qu'aux besoins de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouvelles dispositions au calendrier de conservation de la MRC de La Mitis démontrent la volonté de l'organisation à se tourner vers un processus de numérisation de substitution, afin qu'un document numérique ait la même valeur que celui papier.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité :

1. D'approuver les modifications au calendrier de conservation de la MRC de La Mitis;
2. D'autoriser le directeur général de la MRC, M. Marcel Moreau, à signer la demande de modifications et à en transmettre une copie aux fins d'approbation à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

**D. DIVERS**

a) **Avis de motion-règlement d'emprunt pour les espaces de bureaux**

C.M. 19-02-032

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par M. Michel Côté qu'il sera adopté à une séance ultérieure le règlement RÉG326-2019 concernant un règlement d'emprunt pour les espaces de bureaux de la MRC de La Mitis. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

b) **Projet de règlement d'emprunt pour les espaces de bureaux**

M. Marcel Moreau présente le projet de règlement RÉG326-2019 concernant un emprunt pour la relocalisation des espaces de bureaux de la MRC de La Mitis.

c) **Mise en œuvre de la Stratégie jeunesse de La Mitis**

C.M. 19-02-033

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire mettre en œuvre la Stratégie jeunesse de La Mitis et soutenir les municipalités dans son déploiement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Secrétariat à la jeunesse vient de lancer un appel de projets concernant les « Projets jeunesse locaux »;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête cadre avec les priorités identifiées au plan d'action de la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Maïté Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité :

**DE** déposer une demande de subvention de 50 000 \$ au Programme projet jeunesse locaux du Secrétariat à la jeunesse pour mettre en œuvre la Stratégie jeunesse de La Mitis;

**D'**investir à même le programme « Initiatives régionales » du fonds de développement des territoires un montant de 5 000 \$ conditionnel à l'acceptation de cette demande de subvention ;

**DE** contribuer pour des services d'une valeur de 6000 \$, à même les services existants de la MRC;

**D'**autoriser M. Marcel Moreau, directeur général et M. Bruno Paradis, préfet à signer tous les documents relatifs à ce projet.

#### **d) Loi sur l'immatriculation des armes à feu**

Information et discussion sur la Loi sur l'immatriculation des armes à feu, entrée en vigueur le 29 janvier 2018 et qui stipule que toute arme à feu sans restriction présente sur le territoire du Québec doit être immatriculée. La MRC ne prendra pas de position dans ce dossier.

### **E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **16. Développement culturel**

##### **16.1 Bonification de l'entente de développement**

**C.M. 19-02-034**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre du ministère de la Culture et des Communications permet de bonifier l'Entente de développement culturel actuelle tout en poursuivant nos objectifs de développement culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** les enveloppes disponibles par le ministère soit conséquentes financièrement et que les aspects à travailler sont sensibles et importants pour La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet identifié répond à des besoins mitissiens identifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet participera, à compléter l'Entente de développement culturel actuelle et augmenter l'impact des actions culturelles dans La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants sont déjà prévus au budget 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission culturelle de La Mitis se sont montrés intéressés à bonifier le Fonds culturel mitissien avec un partenaire.



## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Maité Blanchette Vézina et résolu à l'unanimité que la MRC de La Mitis dépose une demande de partenariat au ministère de la Culture et des Communications pour bonifier l'Entente de développement culturel pour 2019 et selon les budgets disponibles des deux partenaires, pour 2020. La MRC est prête à investir au minimum 6759 \$ dans cette bonification jusqu'à un maximum de 15 000 \$, soit selon la capacité de répartition finale du ministère.

### **16.2 Entente spécifique avec le ministère**

**C.M. 19-02-035**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre du ministère de la Culture et des Communications permet de bonifier l'Entente de développement culturel actuelle tout en poursuivant nos objectifs de développement culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** les enveloppes disponibles par le ministère soit conséquentes financièrement et que les aspects à travailler sont sensibles et importants pour La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les projets identifiés répondent à des besoins mitissiens identifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** projets participeront, à compléter l'Entente de développement culturel actuelle et augmenter l'impact des actions culturelles dans La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants sont disponibles au Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission culturelle de La Mitis se sont montrés favorables au dépôt auprès du ministère de la Culture et des Communications par la MRC de La Mitis et à la réalisation de ces projets.

## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Sonia Bérubé, appuyée par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité que la MRC de La Mitis dépose une demande de partenariat au ministère de la Culture et des Communications pour les trois ententes spécifiques selon les modalités suivantes :

ENVELOPPE	MRC	MCC	TOTAL
Langue française	5000 \$	5000 \$	10 000 \$
Empress of Ireland	2000 \$	2000 \$	4000 \$
Bibliothèques	2000 \$	2000 \$	4000 \$
TOTAL	9000 \$	9000 \$	18 000 \$

### **16.3 Circuit de mise en valeur des artisans et bâtisseurs du patrimoine religieux**

**C.M. 19-02-036**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de circuit de mise en valeur des artisans et bâtisseurs du patrimoine religieux « Sacrés artisans » met en valeur le patrimoine religieux à travers les artisans spécialisés,

leur influence artistique, leur origine et leur parcours et ce, avec l'apport de la technologie et du numérique;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « Sacrés artisans » a été présenté aux agents de développement culturel du Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine et que leur participation au processus de médiation culturelle, qui sera mis en place pour l'élaboration du projet, est importante;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction régionale du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine du ministère de la Culture et des Communications a ciblé ce projet dans le cadre de la mesure financière d'appropriation régionale du numérique en culture et que le Conseil du patrimoine religieux souhaite en être le promoteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant demandé doit être financé en dehors de l'entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet va permettre de créer un prototype numérique qui pourra être utilisé pour animer virtuellement le patrimoine religieux de La Mitis, et ce, aux bénéfices de la population et des touristes;

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité :

- D'appuyer le projet de circuit de mise en valeur des artisans et bâtisseurs du patrimoine religieux « Sacrés artisans »;
- D'autoriser la participation de la conseillère au développement culturel de la MRC à participer au processus de médiation nécessaire au projet;
- D'autoriser la participation financière au projet pour un montant maximal de 625 \$ ainsi qu'une participation en services de valeur équivalente;
- D'autoriser le versement de la participation financière au Conseil du patrimoine religieux du Québec, l'organisme porteur du projet.

#### **16.4 Programme de partenariat territorial du Bas-Saint-Laurent avec le CALQ**

C.M. 19-02-037

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des arts et des lettres du Québec désire établir une entente avec le Bas-Saint-Laurent dans le cadre du *Programme de partenariat territorial* au niveau de la culture qui investit à parité 1 \$ pour 1 \$ du milieu pour soutenir les artistes et professionnels du Bas-Saint-Laurent ainsi que la consolidation d'organismes dans les différents territoires bas-laurentiens;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis désire encourager la réalisation ou la diffusion de premières œuvres de création d'artistes et d'écrivains professionnels sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC soutient la création et la diffusion d'œuvres d'artistes réalisées en partie ou en totalité en milieu rural;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire encourager l'émergence de nouvelles pratiques artistiques et littéraires, notamment celles impliquant l'usage de technologies numériques.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Michel Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet M. Bruno Paradis ainsi que le directeur général M. Marcel Moreau à signer le protocole d'entente à venir avec le CALQ. Un montant maximum de 12 500 \$ sera investi annuel par la MRC pour chaque année de l'entente.

**17. Fonds de développement des territoires**

**17.1 Bilan du plan d'action 2018**

Dépôt du bilan du plan d'action 2018.

**17.2 Initiatives régionales**

**C.M. 19-02-038**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la requête cadre avec les priorités identifiées au plan d'action de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'investir à même le programme « Initiatives régionales » du fonds de développement des territoires un montant de 500.00 \$ pour soutenir le Rendez-vous de l'emploi organisé par le CLD de La Mitis.

**18. Projet éolien La Mitis**

**18.1 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi pour le projet éolien communautaire de La Mitis.

**18.2 Demande de la municipalité de Sainte-Luce**

Mme Maïté Blanchette Vézina dépose la demande de la municipalité de Sainte-Luce.

**18.3 Avis de motion modification règlement RÉG320-2018**

**C.M. 19-02-039**

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Martin Reid que soit présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil le règlement RÉG325-2019 modifiant le règlement numéro RÉG320-2018 et fixant la participation des municipalités au projet éolien communautaire La

Mitis. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une copie est déposée à chacun des membres du Conseil.

#### **18.4 Projet de règlement modifiant le règlement RÉG320-2018**

M. Marcel Moreau présente le projet de règlement de RÉG325-2019 modifiant le règlement numéro RÉG320-2018 fixant la participation des municipalités au projet éolien communautaire La Mitis.

### **19. Projets éoliens de l'alliance Bas-Saint-Laurent/Gaspésie**

#### **19.1 Suivi du projet Roncevaux**

Ce point est remis à la prochaine séance.

#### **19.2 Suivi du projet Nicolas-Riou**

Ce point est remis à la prochaine séance.

### **20. Défi démographique de la main-d'œuvre**

**C.M. 19-02-040**

**CONSIDÉRANT** la pénurie de main-d'œuvre qui sévit présentement à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent se préparer à l'arrivée de citoyens immigrant et non-immigrant;

**CONSIDÉRANT QUE** le recrutement, l'accueil et la rétention de la main-d'œuvre et de la population en générale deviennent un enjeu majeur pour la vitalité de notre région;

**CONSIDÉRANT** le montage financier déposé au Conseil des maires.

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Maïté Blanchette Vézina, appuyée par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Mitis accepte de contribuer financièrement à l'embauche d'un conseiller en main d'œuvre et attractivité pour une période de deux ans et neuf mois;

**QUE** le montant maximum de 37 000 \$ de la première année soit pris à même le fonds de développement des territoires (FDT);

**QUE** la provenance des montants de la deuxième et troisième année soit étudiée lors de l'élaboration des budgets de la MRC.

### **F. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **21. Consigne pour le verre et le plastique**

**C.M. 19-02-041**

**CONSIDÉRANT QUE** de récupérer le verre dans les bacs de recyclage est problématique puisqu'il contamine les autres matières recyclables et endommage l'équipement des centres de tri;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les données de Recyc-Québec seulement 14% du verre est recyclé au Québec, alors qu'ailleurs au Canada le taux est de 80%;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des maires croit qu'il faut moderniser la consigne et en augmenter les tarifs;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'élargir la consigne aux bouteilles de plastique qui contiennent de l'eau.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Simon Côté, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'élargir la consigne aux bouteilles de vins et spiritueux ainsi que les bouteilles d'eau, pour ainsi augmenter le taux de recyclage du verre et du plastique au Québec.

**22. Exploration et exploitation gazière et pétrolière**

**C.M. 19-02-042**

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des dernières années, plusieurs changements législatifs et projets potentiels liés à l'exploration et à l'exploitation gazière et pétrolière ont soulevé des craintes concernant les impacts de ces activités tant dans la population québécoise que dans les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités ont même dû se rendre jusqu'en cour pour défendre leur droit d'intervenir par règlement sur leur territoire afin d'assurer la protection de leurs sources d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** ces démêlés judiciaires entraînent des coûts prohibitifs pour leurs citoyens;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation de nombreux produits chimiques lors des phases de forage par fracturation hydraulique, lesquels ont un fort potentiel d'impacts dommageables irréversibles pour l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** de telles activités et l'utilisation de ces produits chimiques peuvent avoir de graves conséquences sur la qualité de l'eau des nappes phréatiques environnantes et donc sur la qualité de vie des humains, de la faune et de la flore;

**CONSIDÉRANT QUE** les sites visés sont susceptibles de déverser des polluants dans les sources d'approvisionnement en eau de plusieurs municipalités de la MRC de La Mitis, dont Sainte-Luce, Mont-Joli, Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Flavie et Sainte-Angèle-de-Mérici et donc de mettre en péril leur approvisionnement en eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** 85% des puits réalisés au Québec depuis 1860 ont été abandonnés par leur propriétaire et remis au gouvernement et que la vaste majorité d'entre eux seraient toutefois « sans responsable connu », et doivent donc être repérés, inspectés et sécurisés, voire décontaminés, par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les 953 puits forés depuis 1860, surtout dans les basses terres du Saint-Laurent et en Gaspésie, 242 sont toujours inscrits comme étant « actifs », c'est-à-dire qu'ils sont « fermés temporairement ou en activité »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière par fracturation hydraulique ou complétion accroissent considérablement les risques sismiques;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités entraînent la production en grande quantité d'eaux usées polluées ne pouvant être traitées par des installations municipales conventionnelles, posant un risque de contamination des sols et des cours d'eau environnants;

**CONSIDÉRANT QUE** toute exploitation pétrolière et gazière par forage dit conventionnel, incluant forages horizontaux ou autres, puisse favoriser au cours de décennies la migration de contaminants provenant de la roche profonde considérée jusqu'alors imperméable vers les aquifères et la nappe phréatique.

#### **POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité que la MRC de La Mitis se positionne formellement contre toute exploration et/ou exploitation de gaz ou de pétrole sur son territoire.

#### **G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a pas de questions.

#### **H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**C.M. 19-02-043**

Il est proposé par M. Rodrigue Roy de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 30.

---

Bruno Paradis  
Préfet

---

Marcel Moreau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.